

LA FONCIÈRE

FONDS SUISSE DE PLACEMENTS IMMOBILIERS

DISTRIBUTION

DATE-EX : 20 DÉCEMBRE 2012

PAIEMENT : DÈS LE 27 DÉCEMBRE 2012

CONTRE REMISE DES COUPONS N° 46 ET N° 47 DES PARTS
N° DE VALEUR 278226

	Coupon N° 46		Coupon N° 47		Total
Distribution brute	CHF	18.20	CHF	2.20	CHF 20.40
./. impôt anticipé 35%	CHF	6.37	CHF	0.00	CHF 6.37
Montant net versé	CHF	11.83	CHF	2.20	CHF 14.03

Le coupon N° 46 correspond aux revenus ordinaires provenant des sociétés immobilières détenues par le Fonds. Le coupon est imposable et l'impôt anticipé récupérable. Les porteurs de parts domiciliés en Suisse peuvent demander l'imputation ou le remboursement de l'impôt anticipé. Pour les étrangers, il faut se référer aux accords de double imposition, le cas échéant.

Le coupon N° 47 correspond aux revenus ordinaires des immeubles en propriété directe, déjà imposés auprès du Fonds. Il est franc d'impôt et le porteur de parts n'a pas à déclarer ce montant dans sa déclaration fiscale.

DOMICILES OFFICIELS DE PAIEMENT

- Banque Cantonale de Genève, Genève
- Banque Cantonale de Fribourg, Fribourg
- Banque Cantonale du Valais, Sion
- Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
- Banque Cantonale Neuchâteloise, Neuchâtel
- Zürcher Kantonalbank, Zürich
- Banca Privata Edmond de Rothschild Lugano SA, Lugano
- Crédit Suisse AG, Zürich
- Coutts & Co AG, Zürich
- Banque de Dépôts et de Gestion SA, Lausanne
- Banque Privée Edmond de Rothschild SA, Genève

LA BANQUE DÉPOSITAIRE :

BANQUE CANTONALE DE GENÈVE, GENÈVE

LA DIRECTION DU FONDS :

INVESTISSEMENTS FONCIERS SA, LAUSANNE

**Le rapport annuel sera disponible dès le 29 janvier 2013 sur commande
www.lafonciere.ch**

E-mail: info@lafonciere.ch

Nous rappelons qu'il a été procédé du 28 décembre 2011 au 20 janvier 2012 à l'échange des parts LA FONCIERE. Les porteurs qui détiennent des parts à leur domicile ou dans un coffre et qui n'auraient pas encore procédé à leur échange sont priés de les remettre avec coupon N° 45 attaché, à leur banque ou directement à l'un des guichets de la Banque Cantonale de Genève, pour l'échange.

La livraison du/des nouveaux titres physiques sera effectuée dès que possible. Cette livraison sera facturée CHF 150.- plus TVA, conformément aux dispositions de l'article 5.2 du « Prospectus avec contrat de fonds de placement intégré » de juin 2011.